



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 86301

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations exprimées dans l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) concernant les nouvelles mesures pour sécuriser les parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Afin de garantir à chaque jeune un accompagnement dans son parcours vers la vie active, le CESE recommande que le contrat jeune majeur devienne un droit pour tous les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), jusqu'à 21 ans (voire 25 ans pour les jeunes nécessitant une protection particulière) et de les intégrer à la garantie jeunes. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86301

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 août 2015](#), page 5838

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)